

**CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET  
DE PRESTATIONS DE SERVICE**

- **ARTICLE 1 – Champ d’application**

Les présentes conditions générales de vente s’appliquent à toutes les ventes, prestations de service ou locations conclues par la société SARL T.B. (depack architectures commerciales) auprès des acheteurs et Clients professionnels, (Article L. 441-6 Code de Commerce) quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d’achat, et concernent les produits et services suivants :

- Création et réalisation de stand sur mesure,
- Création et réalisation de circuits de visite,
- Création et réalisation de corners, displays, shop in the shop et tout mobilier commercial,
- Création et réalisation de restaurants, de bars, de clubs, d’hôtels et de leurs décors
- Création et réalisation de stand Portable et Evolutif,
- Création et réalisation de décors d’événements,
- Création et réalisation d’aménagement d’espace de boutique, de PLV,
- Vente de stand, de mobilier et accessoires,
- Location de stand, de mobilier et accessoires.

- **ARTICLE 2 – Commandes – Tarifs**

Les ventes, l’engagement de fourniture des prestations de service, ou les locations, ne sont parfaites et définitives, qu’après retour de notre devis ou de notre confirmation de commande acceptés de nos Clients.

Nos Clients doivent nous remettre les plans, projets, modèles, réglementations, cahiers des charges, et délais nous permettant d’effectuer le travail demandé.

Les commandes doivent être confirmées par écrit. En cas d’annulation de commande d’un Client quelle que soit la cause, le Client s’engage à payer l’intégralité des sommes commandées. A charge du Client de s’assurer pour se faire rembourser.

La société SARL T.B. (depack architectures commerciales) ne peut être reconnue comme responsable d’une situation liée au Client, à un organisateur, d’un fait de grève d’un de ses fournisseurs, prestataires ou transporteurs, au législateur, à une catastrophe naturelle, à un état de maladie ou de guerre et plus généralement à tout cas force majeure tel que définit à l’article 7 ci-après.

Les produits, services et locations, sont fournis aux tarifs mentionnés au devis, confirmation de commande ou dans la proposition commerciale adressés à nos Clients. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

- **Article 3 –Propriété intellectuelle**

Les travaux préparatoires réalisés par la société SARL T.B. (depack architectures commerciales) et notamment les concepts, les plans, maquettes, dessins, études, (...) restent sa propriété exclusive. Ils ne pourront être ni reproduits, ni exploités sous quelque forme et de quelque façon que ce soit sans son accord écrit et préalable.

Dans le cas d’une commande impliquant, sous quelque forme que ce soit, une activité créative au sens du Code de la propriété intellectuelle, les droits d’auteur éventuels en découlant, et notamment

le droit de reproduction, restent acquis à la société SARL T.B. (depack architectures commerciales) et ne sont transférés au client que moyennant une convention écrite en ce sens.

Ces droits seront cédés pour des durées, des utilisations et des zones géographiques déterminées sur devis ou par contrat.

Dans ce cas, les droits ne seront cédés qu'à compter du règlement effectif de la totalité du prix de la commande.

La cession des droits d'auteur ne porte que sur la proposition, la piste créative ou le concept retenu, le Client s'interdisant, en conséquence, à utiliser les projets, propositions, pistes créatives ou concepts non retenus.

- **ARTICLE 4 – Conditions de paiement**

- ✓ Paiement au comptant à la livraison

Le prix est payable comptant et en Euros, en totalité au jour de la livraison des produits, de la fourniture des prestations, ou de la location dans les conditions définies à l'article 6, et comme indiqué sur la facture remise à nos Clients.

- ✓ Acompte

Un acompte correspondant à 50% du prix total d'acquisition des produits, fourniture des prestations de service, ou locations susvisés est exigé lors de la passation de la commande, sauf convention contraire stipulée sur le devis ou la confirmation de commande.

Le solde du prix est payable par LCR acceptée et restituée minimum 15 (quinze) jours avant la livraison ou au comptant au jour de la livraison, de la fourniture effective des prestations ou de la location dans les conditions définies à l'article 6, sauf convention contraire stipulée sur le devis ou la confirmation de commande.

La société SARL T.B. (depack architectures commerciales) ne sera pas tenue de procéder à la livraison des produits, prestation de service ou des locations, commandés par nos clients si ceux-ci ne lui en payent pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées.

- ✓ Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par nos Clients au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à ceux-ci, il sera appliqué des pénalités de retard.

Les pénalités de retard seront égales à trois fois le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, calculées sur le montant TTC des sommes restant dues et seront automatiquement et de plein droit acquises à la SARL T.B. (depack architectures commerciales), sans formalités aucune, ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que la SARL T.B. (depack architectures commerciales) serait en droit d'intenter, à l'encontre de l'acquéreur.

✓ Clause de réserve de propriété

Les marchandises, et prestation de service vendues comme définies dans le devis, le bon de commande, la facture ou le bon de livraison restent la propriété de la SARL T.B. (depack architectures commerciales), jusqu'au complet paiement. Un droit de propriété sur les produits ou prestations de service vendues, lui permet de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par nos Clients restera acquis à la SARL T.B. (depack architectures commerciales) à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'elle serait en droit d'intenter de ce fait, à l'encontre de l'acquéreur.

En cas de location, les matériels et produits faisant objet de la location demeurent la propriété exclusive de la SARL T.B. (depack architectures commerciales)

En cas de procédure de sauvegarde, redressement, ou de liquidation Judiciaire, la propriété des marchandises et des services livrés pourra être revendiquée par la société SARL T.B. (depack architectures commerciales) en application des articles L 624-9 et suivants du Code de Commerce.

- **ARTICLE 5 – Rabais, Remises et Ristournes**

Les ventes, prestations de service, ou locations effectuées seront facturées aux conditions de tarif en vigueur au moment du devis ou bon de commande.

- **ARTICLE 6 – Livraison**

Les produits acquis, les fournitures des prestations de service, ou les locations par les Clients seront livrés à la date fixée par la société SARL T.B. (depack architectures commerciales), sur la confirmation d'acceptation du bon de commande de nos Clients dûment signé et accompagné du montant de l'acompte exigible à cette date.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et la société SARL T.B. (depack architectures commerciales) ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de ses Clients en cas de retard de livraison n'excédant pas un mois.

En cas de retard supérieur à un mois, nos Clients pourront demander après une mise en demeure, la résolution de la vente, de la fourniture des prestations de service ou des locations. Les acomptes déjà versés leurs seront alors restitués par la société SARL T.B. (depack architectures commerciales)

La livraison sera effectuée au lieu défini dans le devis ou le bon de commande.

✓ Modification de la localisation

La délivrance et la remise des produits, la fourniture de prestations de service, ou la location pourra avoir lieu en tout autre lieu exclusivement désigné par nos Clients, et après acceptation par la société SARL T.B. (depack architectures commerciales) de la faisabilité de la modification de localisation, sous réserve d'un préavis d'un mois et dans un délai d'un mois, aux frais exclusifs de nos Clients.

De même, en cas de demandes particulières de nos Clients concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par la société SARL T.B. (depack architectures commerciales), les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire.

Nos Clients sont tenus de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison ou de la mise à disposition, et de le signaler sur le bon de transport ou de livraison. A défaut de réserves expressément émises par nos Clients lors de la livraison ou de la mise à disposition, des produits, prestations de service ou locations délivrés par la société SARL T.B. (depack architectures commerciales), ceux-ci seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Nos Clients disposeront d'un délai de 8 (huit) jours à compter de la livraison et de la réception des produits commandés, de la prestation de service ou de la location pour confirmer par écrit et par courrier recommandé AR de telles réserves auprès de la société SARL T.B. (depack architectures commerciales)

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par nos Clients.

La société SARL T.B. (depack architectures commerciales) remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par nos Clients.

- **ARTICLE 7 Transfert des risques – de propriété**

Le transfert de propriété des produits de la société SARL T.B., (depack architectures commerciales) au profit de nos Clients, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ces derniers, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits.

En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits de la société SARL T.B. (depack architectures commerciales) sera réalisé dès livraison et réception desdits produits par nos Clients.

Nos Clients s'engagent de ce fait, en cas de paiement postérieur à la livraison, à faire assurer au profit de la société SARL T.B. (depack architectures commerciales) lesdits produits contre les risques de perte et de détérioration par cas fortuit par une assurance *ad hoc*.

Nos Clients s'engagent à faire assurer au profit de la société SARL T.B. (depack architectures commerciales) les stands et produits donnés en location pendant toute la durée de la location.

Nos Clients nous confiant la garde de leur stand dans nos locaux ou annexes doivent souscrire une assurance *ad hoc* contre tous les risques de perte et de détérioration.

Les risques de transport sont supportés en totalité par nos Clients et sont régis par les articles L.133-1 à L.133-7 du Code de Commerce.

- ✓ Force majeure

La responsabilité de la société SARL T.B. (depack architectures commerciales) ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard d'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les conditions générales de vente, de prestations de service découle directement ou indirectement d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend notamment de défaillance ou grève d'un des fournisseurs, prestataires ou transporteurs de la société SARL T.B. (depack architectures commerciales), troubles

sociaux, émeute, loi ou réglementation nouvelle, actes de gouvernement, catastrophe naturelle ou technologique, accidents, état de maladie ou de guerre civile ou militaire, actes de terrorisme, disette, rupture d'approvisionnements et plus généralement de tout événement ne dépendant pas de la volonté de la SARL TB. (depack architectures commerciales)

- **ARTICLE 8 – Responsabilité – Garantie**

La société SARL T.B. (depack architectures commerciales) garantit, conformément aux dispositions légales, nos Clients, contre tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de nos Clients, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure.

- **ARTICLE 9 - Litiges – Droit applicable**

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

- ✓ Clause d'attribution de juridiction

Tous les litiges découlant des opérations, de vente, de prestation de service ou de locations visées par les présentes conditions générales de vente seront soumis au Tribunal de Commerce de BORDEAUX, ce qui est expressément accepté par nos Clients.

- **ARTICLE 10 - Acceptation des Clients**

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les devis, confirmations de commande et les rabais, remises et ristournes incluses, sont expressément agréés et acceptés par nos Clients, qui déclarent et reconnaissent en avoir une parfaite connaissance, et renoncent de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment leurs propres conditions générales d'achat.

Pièces jointes :

Date – Cachet et Signature

- Devis, ou Confirmation de Commande.

- Remises – rabais – ristournes incluses.